



CONSIGNE

Nom féminin – *Synonyme : consignation.*

LA CONSIGNE est un système qui permet la réutilisation d'un **emballage*** plusieurs fois. Lors de l'achat d'un produit, le client dépose une somme d'argent en consigne qui lui sera restituée lorsqu'il rapportera l'emballage au point de collecte. Une bouteille en verre, par exemple,

sera transportée jusqu'à une station de lavage pour être ensuite retournée au fabricant de boisson et être remplie de nouveau. Cela permet donc, par rapport

à la fabrication d'une bouteille neuve, une économie de matière première (sable, soude, calcaire), d'eau et d'énergie (pour le formage et la cuisson) et d'éviter les pollutions afférentes par rapport à une bouteille neuve. Presque totalement abandonnée pour les emballages ménagers, les jeunes générations expérimentent cependant de nouveau la consigne dans les manifestations dans lesquelles des verres consignés en **plastique*** remplacent avantageusement les verres jetables le temps de l'événement.

— En parallèle à ce système de consigne pour réutilisation, il existe la consigne pour **recyclage***, qui peut s'appliquer à une plus grande catégorie d'emballages même si l'intérêt environnemental est souvent moindre. En échange d'une contrepartie (réduction sur le ticket de caisse par exemple), les consommateurs sont incités à rapporter leurs contenants vides (en entrée de supermarché par exemple) afin qu'ils soient recyclés. Seule une économie de matières premières est réalisée dans ce cas là. Ce système a pour principal avantage d'augmenter les performances de **tri*** et de recyclage des emballages.

— La solution de consigne pour réutilisation relève du bon sens, au vu des intérêts économiques et écologiques de la démarche, mais plusieurs raisons expliquent qu'elle ait été abandonnée. Sa mise en place implique certains changements structurels, la collecte centralisée étant facilitée si les producteurs utilisent tous les mêmes modèles. Mais l'emballage étant devenu avant tout un outil marketing, les fabricants cherchent à différencier leurs produits de ceux de leurs concurrents. Le développement des circuits mondialisés au détriment des circuits courts a égale-

ment rendu plus difficile le maintien de la consigne. La raison principale de l'abandon de la consigne réside probablement dans la primauté donnée à la logique de l'usage unique des emballages qui a entraîné, notamment, la mise en place de la filière de recyclage au début des années 1990.

— Pourtant, d'autres pays l'utilisent toujours, comme l'Allemagne et la Belgique. L'habitude n'a pas été perdue chez les consommateurs, les points de collecte sont suffisamment nombreux et les fabricants ont intégré les contraintes identifiées. Chaque acteur concerné étant bien impliqué dans la démarche, le système fonctionne efficacement.